



Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 23
Votants : 28
Pour : 28
Contre : /
Abstention : /

Objet :
**Avances de
subventions et
participations**

DELIBERATION N° 7

L'an deux mil seize, le douze décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 5 décembre 2016

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, MJ ROQUES, P.ACEDO, C.ORDONNES, A.VALOT, A.LECHEVALLIER, N.DAUGA, D.ARMENGAUD, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, J.DOS-SANTOS, G.ELGART, M. LORDON, C. DUFOUR, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, M.DUBROCA, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA DEL PRADO (procuration à MA THEBAUD), JD.BONNOME (pouvoir à M.EVENE), S.PUYO (pouvoir à J.DOS SANTOS), G.MOSCHETTI (pouvoir à MJ ROQUES), P.FAVRAUD (pouvoir à Ch MARTIN)

Excusé : J.DARRIGADE

Secrétaire de séance : G.LASSABE

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de permettre aux associations et organismes publics d'assurer la continuité de leur fonctionnement en allouant à ces organismes régulièrement subventionnés par la Commune une avance sur les subventions et participations avant le vote du budget 2017. Ces avances peuvent être versées dans la limite de 25 % des sommes allouées en 2016 et sur demande expresse des organismes.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

. **Approuve** sa proposition,

. **Accepte** le principe d'avances de subventions sur le budget 2017 aux organismes suivants : Centre Communal d'Action Sociale, Centre Social et de Loisirs Dou Boucaou, Comité des Œuvres Sociales du personnel communal, Boucau-Tarnos-Stade, Elan Boucalais, SICSBT, Syndicat Intercommunal du Parc

des Sports, Centre Culturel et Social Boucau-Tarnos, Comité des fêtes, CAEM,
Syndicat Txakurrak.

. **Décide** que le montant des sommes allouées avant le vote du budget ne pourra excéder 25 % des subventions allouées en 2016.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 13 décembre 2016
Le Maire,**



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 15/12/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/12/2016